



COMMANDE GROPÉE D'ARBRES FRUITIERS et PETITS FRUITS

**Et si vous plantiez un arbre fruitier, une haie, des petits fruits ?
Profitez des avantages et des plaisirs du verger en 3 étapes !**

1. CHOISIR

Les 8 communes de la Vallée de Kaysersberg vous proposent de profiter de tarifs avantageux d'un achat groupé pour choisir, parmi une sélection, des fruitiers traditionnels et rustiques ou des variétés plus récentes, ainsi que des petits fruits.

NOUVEAUTE 2018 : Arbustes de variétés adaptées à notre vallée, pour inviter la biodiversité au jardin !

2. COMMANDER

Le bon de commande est téléchargeable sur le site internet de la commune www.freland.fr à partir du **25 juin 2018**.

Une version papier est également disponible en mairie et dans certains commerces à partir du 25 juin.

Le bon de commande et le paiement (par chèque à l'ordre du Trésor Public) sont à déposer à la mairie **avant le 4 septembre 2018**.

Attention, le nombre d'arbres que vous pouvez commander est limité à 3 par famille (même nom, même adresse). Par contre, la commande des arbustes et petits fruits n'est pas limitée en nombre.

3. RETIRER SES ARBRES

La distribution des arbres se déroulera le **samedi 27 octobre 2018** de 10h à 11h dans le parc de la piscine à Kaysersberg pour les habitants de Fréland.

Sur place, vous trouverez des animateurs pour vous conseiller sur la technique de plantation et les soins minimums requis. Nous remercions d'avance le Syndicat des producteurs de fruits de Ribeauvillé et environs pour leur concours précieux dans cette opération.

Attention, le nombre d'arbres est limité à 300 pour l'ensemble des communes.

N'attendez pas pour passer commande.

Rappel JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne se déroulera le **samedi 22 septembre 2018**. Vous pouvez vous inscrire à cette journée, en remplissant et déposant le bulletin dans la boîte aux lettres ou au bureau de la Mairie au plus tard le **13 juillet 2018**.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur notre site internet et disponible en version papier à la mairie. Si vous avez un empêchement pour participer à cette journée mais souhaitez faire un geste citoyen, nous vous encourageons à faire une action individuelle (enlever les mauvaises herbes devant votre propriété, balayer le trottoir...)

CIVISME

- Souvent interpellés pour des plaintes de divagations de chiens au pourtour du village et en forêt, il est demandé aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse comme l'y oblige la loi. Les brigades vertes, l'ONF et les forces de gendarmerie ont été mandatés pour verbaliser les propriétaires enfreignant la loi.
- Merci de bien vouloir aussi tailler vos haies et arbres gênant la voie publique (hauteur limitée 2m).

CONTENEUR DU CIMETIÈRE

Il a été déplacé près des anciens ateliers municipaux. Ce bac ne doit contenir **que des végétaux (plante sans le pot, arrangement floral...)**. **Les supports plastiques, mousses florales sont à déposer dans les déchetteries.**

Merci de ne rien mettre dans les bacs d'ordures ménagères accueillant **uniquement les sacs rouges**.
Un composteur sera mis en place au courant de l'été.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CHASSE

Face aux dégâts importants causés par les sangliers et à la surpopulation de gibiers rouges notamment l'espèce cerf, la période de tirs de nuit pour le sanglier a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2018. Quant à la surpopulation des cervidés, une quantité de bracelets supplémentaires a été attribuée. Pour permettre aux adjudicataires de réaliser au maximum leur plan de chasse, un civisme est demandé à l'ensemble des promeneurs et marcheurs en limitant la présence et la fréquentation intempestive en forêt. On constate d'année en année, de jour comme de nuit, une fréquentation et des comportements inacceptables de circulation en forêt hors des chemins autorisés, notamment en période de brame. Cette période intense de prélèvement de l'espèce cerf présente un danger et digne de comportements d'inconscience d'une éthique de chasse. Merci de limiter la présence en forêt pendant cette période.

CARTES D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORTS

La commune de Kaysersberg a signalé de nombreux dossiers incomplets de demande de cartes d'identité et de passeport créant des mécontentements. Merci de bien compléter les demandes et d'apporter les pièces nécessaires (vous pouvez venir en mairie pour faire contrôler votre dossier avant de le déposer à Kaysersberg).

PAIEMENT DES FACTURES D'EAU PAR INTERNET

La commune de Fréland propose le service de paiement des factures d'eau par carte bancaire sur Internet (TIPI)

Facile d'accès et sécurisé, le paiement s'effectue via le site Internet du Ministère du Budget. Munissez-vous de la facture que vous souhaitez payer et rendez-vous sur le site de la commune.

NOUVEAU : PERMANENCES DE CONCILIEURS DE JUSTICE DANS LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

Des conciliateurs de justice assurent une permanence ouverte aux habitants de la vallée de Kaysersberg **2 mardis par mois, de 9 h 00 à 12 h 00 au local solidaire, 6 allée Stoecklin à Kaysersberg** (à côté du Trésor Public).

Pour prendre rendez-vous : 03 89 78 11 11 (accueil de la Mairie de Kaysersberg Vignoble)

Missions du conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la solution à leur litige, qu'elles soient personnes physique ou morales.

Il peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux etc....

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges d'état-civil, de droit de la famille (pension alimentaires, résidence des enfants etc.) ou de conflits avec l'administration.

En savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits1736>

VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

Vous souhaitez réduire vos frais de chauffage ? L'Espace Info Energie de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose de faire le point, avec des conseils neutres et gratuits : techniques d'isolation, systèmes de chauffage, rénovation globale, auto rénovation accompagnée, énergies renouvelables... et toutes les informations nécessaires sur les aides mobilisables pour accompagner et financer vos travaux.

> **Contactez le Point Info Energie** : www.cc-kaysersberg.fr rubrique Environnement/Energie

Places disponibles encore pour le 6 juillet prochain.

FÊTE DE L'ÉNERGIE le 22 septembre 2018 à Orbey Parc Lefèbure, organisée par la Communauté de Communes et Alter Alsace Energie.